

Date de convocation :
31 août 2022

Date d'affichage :
08 septembre 2022

Objet :
Lancement du
« Pass'Sport/Culture »

Annule et remplace la
délibération n° 22-27

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12
Suffrages exprimés : 14

Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 22-33

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 07 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux à 20 heures, le conseil municipal de Chignin, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

Présents : Annick HYVERT, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD et Yves TISSOT (Adjoints). Bruno CHAILLOU, Yannick COLIN, Rose LOUREIRO, Florent QUENARD, Guillaume QUENARD et Rose SCARAMOZZINO (Conseillers).

Excusés : Julien BAFOIN ayant donné pouvoir à Annick HYVERT et Marion EVERAERE ayant donné pouvoir à Florent QUENARD.

Non excusé : Guillaume QUENARD

Secrétaire de séance : Yves TISSOT

L'assemblée délibérante s'interroge sur la création d'un dispositif d'aide financière pour inciter enfants et adolescents à adhérer à des associations sportives et/ou culturelles.

Ce Pass-Sport/Culture prendrait la forme d'une aide financière à l'adhésion par enfant/adolescent et par année scolaire.

Cette aide sera directement versée aux associations sous forme de subvention.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal

- ♦ **DÉCIDE** la mise en place du Pass-Sport/Culture
- ♦ **DÉCIDE** que ce Pass est destiné aux enfants et adolescents âgés de 3 à 17 ans résidants sur la commune de Chignin.
- ♦ **DÉCIDE** que l'aide financière s'élève à concurrence de la dépense engagée avec un maximum de 40 € par année scolaire et par bénéficiaire.
- ♦ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions prises avec les associations et à verser les subventions dans la limite de l'enveloppe prévue au budget.

Fait et Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

Le Maire,
Michel RAVIER



Le secrétaire de séance,
Yves TISSOT



Envoyé en préfecture le 08/09/2022

Reçu en préfecture le 08/09/2022

Affiché le **08 SEP. 2022**

ID : 073-217300847-20220907-2233-DE

